

Financement de la culture

CHIFFRES CLÉS 2011

STATISTIQUES DE LA CULTURE



Ministère de la Culture et de la Communication

Secrétariat général



Service de la coordination des politiques culturelles et de l'innovation

Département des études, de la prospective et des statistiques

© La documentation Française

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Millions d'euros

	Total	Dépenses ordinaires	Crédits de paiement	Autorisations de programme
1980	405	297	108	145
1981	454	329	125	144
1982	914	684	230	297
1983	1 066	816	250	549
1984	1 227	877	350	415
1985	1 306	875	431	567
1986	1 467	866	602	640
1987	1 371	885	485	338
1988	1 345	926	419	305
1989	1 518	1 092	426	500
1990	1 598	1 165	433	547
1991	1 845	1 235	610	878
1992	1 975	1 294	681	866
1993	2 107	1 358	749	746
1994	2 059	1 311	748	560
1995	2 067	1 392	675	570
1996	2 368	1 708	660	589
1997	2 306	1 822	484	470
1998	2 309	1 787	522	565
1999	2 395	1 852	543	539
2000	2 452	1 908	543	565
2001	2 549	1 987	562	602
2002	2 610	2 073	537	568
2003	2 497	2 176	321	568
2004	2 639	2 216	423	568

Source : MBCFPRE/DEPS

Total = dépenses ordinaires + crédits de paiement.

**MISSION CULTURE ET PROGRAMME
RECHERCHE CULTURELLE ET CULTURE SCIENTIFIQUE
DE LA MISSION RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

Millions d'euros

	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement
2005	2 805	2 823
2006	2 947	3 031
2007	2 839	2 911
2008	2 915	3 038
2009	2 941	3 004
2010	3 079	3 042

**MISSIONS CULTURE, MÉDIAS,
LIVRE ET INDUSTRIES CULTURELLES, PROGRAMME
RECHERCHE CULTURELLE ET CULTURE SCIENTIFIQUE**

2010	4 227	4 186
2011	4 250	4 282

Crédits ouverts en loi de finances initiale (LFI) jusqu'en 2010 et projet de loi de finances pour 2011. Source : MBCFPRE/DEPS

Les crédits sont votés, d'une part, en autorisations d'engagement (capacité d'engager juridiquement l'État) et, d'autre part, en crédits de paiement (volume de trésorerie nécessaire dans l'année, pour couvrir les engagements pris ou à prendre).

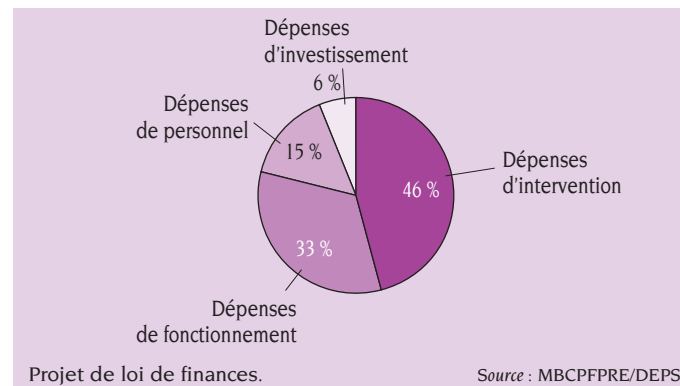
Dans le cadre du projet de loi de finances 2011, le périmètre budgétaire du ministère de la Culture et de la Communication comprend la mission Culture, la mission Médias, livre et industries culturelles et le programme Recherche culturelle et culture scientifique de la mission interministérielle Recherche et enseignement supérieur. Il a été modifié par rapport aux années précédentes suite à la redéfinition de ses missions et de sa réorganisation comme ont été modifiées les répartitions entre les différentes actions. Les crédits 2010 ont été retraités dans ce nouveau schéma.

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

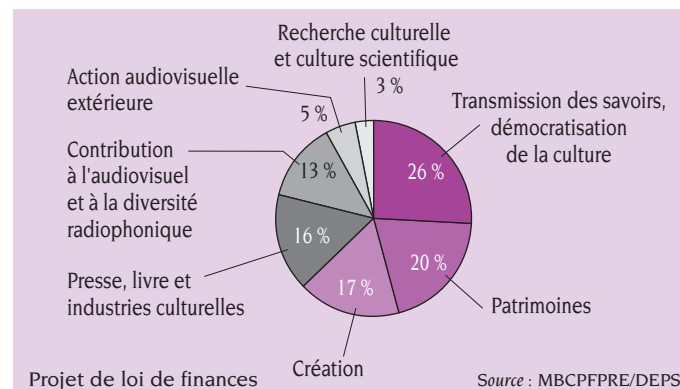
RÉPARTITION DES CRÉDITS BUDGÉTAIRES PAR MISSION, PROGRAMME ET TITRE DE DÉPENSE*

	Millions d'euros	
	2010	2011
Total	4 227,4	4 250,2
Mission Culture	2 676,9	2 672,8
• Programme Patrimoines	855,9	868,2
Dépenses de fonctionnement	434,5	410,0
Dépenses d'investissement	189,1	220,5
Dépenses d'intervention	232,3	237,7
• Programme Création	723,5	736,9
Dépenses de fonctionnement	308,2	311,0
Dépenses d'investissement	10,9	25,9
Dépenses d'intervention	404,4	400,0
• Programme Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	1 097,5	1 067,7
Dépenses de personnel	628,9	634,6
Dépenses de fonctionnement	244,4	225,9
Dépenses d'investissement	21,4	24,0
Dépenses d'intervention	202,8	183,2
Mission Recherche et enseignement supérieur		
• Programme Recherche culturelle et culture scientifique	122,5	121,5
Dépenses de fonctionnement	117,6	116,7
Dépenses d'investissement	0,5	0,4
Dépenses d'intervention	4,4	4,4
Mission Médias, livre et industries culturelles	1 428,0	1 455,9
• Programme Presse, livre et industries culturelles	703,0	699,3
Dépenses de fonctionnement	352,6	341,5
Dépenses d'investissement	5,9	5,0
Dépenses d'intervention	344,5	352,8
• Programme Contribution à l'audiovisuel et à la diversité radiophonique	526,9	549,9
Dépenses de fonctionnement	0,1	0,1
Dépenses d'intervention	526,8	549,8
• Programme Action audiovisuelle extérieure	198,1	206,7
Dépenses d'intervention	198,1	206,7

RÉPARTITION PAR TYPE DE DÉPENSE EN 2011



RÉPARTITION PAR PROGRAMME EN 2011



* Crédits de paiement ouverts en loi de finances initiale (LFI) pour 2010 et projet de loi de finances pour 2011. Source : MBCPFPRE/DEPS

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

RÉPARTITION DES CRÉDITS BUDGÉTAIRES PAR PROGRAMME ET ACTION*

	<i>Millions d'euros</i>	
	2010	2011
Total	4 227,4	4 250,2
Programme Patrimoines	855,9	868,2
Patrimoine monumental	392,0	378,9
Architecture	22,5	25,6
Patrimoine des musées de France	346,0	371,6
Patrimoine archivistique et célébrations nationales	68,2	66,1
Patrimoine linguistique	2,5	2,5
Acquisitions et enrichissement des collections publiques	18,5	16,6
Patrimoine archéologique	6,2	6,9
Programme Création	723,5	736,9
Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant	666,5	663,4
Soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts plastiques	57,0	73,5
Programme Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	1 097,5	1 067,7
Soutien aux établissements d'enseignement supérieur et insertion professionnelle	219,0	225,2
Soutien à l'éducation artistique et culturelle	33,5	31,4
Soutien aux établissements d'enseignement spécialisé	29,5	29,5
Actions en faveur de l'accès à la culture	54,0	45,5
Action culturelle internationale	17,5	9,0
Fonctions de soutien communes du ministère	744,0	727,1
Programme Recherche culturelle et culture scientifique	122,5	121,5
Recherche culturelle	9,3	9,3
Culture scientifique et technique	113,2	112,2
Programme Presse, livre et industries culturelles	703,0	699,3
Abonnement de l'État à l'AFP	113,4	115,4
Aides à la presse	304,4	305,1
Livre et lecture	254,9	252,8
Industries culturelles	30,3	26,0
Programme Contribution à l'audiovisuel et à la diversité radiophonique	526,9	549,9
France Télévisions	457,9	389,9
Passages à la télévision tout numérique	40,0	131,0
Soutien à l'expression radiophonique locale	29,0	29,0
Programme Action audiovisuelle extérieure	198,1	206,7

*Crédits de paiement ouverts en loi de finances initiale (LFI) pour 2010 et projet de loi de finances pour 2011.
Les actions ont été modifiées par rapport aux années précédentes.

Source : MBCPPPRE/DEPS

SUBVENTIONS AUX OPÉRATEURS DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC ET, LE CAS ÉCHÉANT, TRANSFERTS ET DOTATIONS EN FONDS PROPRES

	<i>Milliers d'euros</i>			
	2009 Exécution	2010 LFI	2009 Exécution	2010 LFI
Total	1 163 375	1 134 450		
Programme Patrimoines				
Cité de l'architecture et du patrimoine	17 378	15 571		
Centre des monuments nationaux	48 583	34 865		
Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou	84 025	85 289		
EP du Grand Palais des Champs-Élysées	693	127		
EP du musée du quai Branly	52 019	52 498		
EP du musée et domaine national de Versailles	22 800	20 152		
EP du château de Fontainebleau	1 413	2 971		
EP du domaine de Chambord	3 038	3 386		
Institut national de l'histoire de l'art	2 240	2 335		
Institut national de recherches archéologiques préventives	24 646	528		
Musée des arts décoratifs	13 520	13 561		
Musée d'Orsay et musée de l'Orangerie	14 020	13 893		
Musée du Louvre	129 796	119 900		
Musée Guimet	5 040	4 940		
Musée Henner	230	340		
Musée Moreau	310	411		
Musée Picasso	1 270	2 029		
Musée Rodin	1 520	1 400		
Réunion des musées nationaux	22 800	26 726		
Programme Création				
Centre national de la danse	8 187	8 540		
Cité de la musique	25 364	25 335		
Centre national des arts plastiques	11 144	9 665		
Centre national de la chanson, des variétés et du jazz	619	619		
Ensemble intercontemporain	3 842	3 909		
EP du parc et de la grande halle de la Villette	25 070	25 653		
Opéra comique	10 762	10 801		
Opéra national de Paris	111 012	114 136		
Orchestre de Paris	9 398	9 278		
Sèvres-Cité de la céramique	1 060	1 984		
Comédie-Française			24 756	26 000
Théâtre national de Chaillot			14 208	13 973
Théâtre national de la Colline			11 583	9 668
Théâtre national de l'Odéon			14 538	12 260
Théâtre national de Strasbourg*			9 902	9 735
Programme Transmission des savoirs et démocratisation de la culture				
Académie de France à Rome			6 130	6 120
Centre national des arts du cirque			3 233	3 213
Centre national du cinéma et de l'image animée*			16 235	14 003
Cité nationale de l'histoire de l'immigration			1 770	1 764
Conservatoire national supérieur d'art dramatique			3 469	3 537
Conservatoire national supérieur de musique de Lyon			14 185	12 652
Conservatoire national supérieur de musique de Paris			24 955	24 789
École du Louvre			2 092	2 085
Écoles nationales supérieures d'architecture*			54 459	55 116
Écoles d'art en région*			33 739	43 182
École nationale supérieure des arts décoratifs			10 924	11 161
École nationale supérieure des beaux-arts			7 135	7 044
École nationale supérieure de création industrielle**			5 268	5 529
École nationale supérieure des métiers de l'image et du son			7 668	7 755
Institut national du patrimoine			6 177	6 329
Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture			8 149	8 470
Programme Presse, livre et industries culturelles				
Bibliothèque nationale de France			202 186	209 497
Bibliothèque publique d'information			6 470	6 810
Cinémathèque française			19 015	19 586
Centre national du livre			3 330	3 330

EP : établissement public.

* Y compris transferts.

** Y compris dotations en fonds propres.

Source : MBCPPPRE/DEPS

EFFORT FINANCIER DE L'ÉTAT DANS LE DOMAINE CULTUREL (HORS MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION)

2010

Millions d'euros

Crédits* du budget général et budgets annexes	3 597,2	Comptes de concours financiers	
Éducation nationale	2 105,9	Avances à l'audiovisuel public	3 122,8
Affaires étrangères et européennes	757,4	Taxes fiscales**	721,7
Enseignement supérieur et recherche	450,2	Taxe sur les services de télévision	422,3
Économie, industrie et emploi	169,2	Taxe sur les entrées en salles de cinéma (TSA)	121,3
Défense	56,2	Redevance d'archéologie préventive	77,0
Justice et libertés	14,7	Taxes sur l'édition vidéo et la VàD	32,2
Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales	12,5	Taxe sur les appareils de reproduction ou d'impression	26,5
Jeunesse et solidarités actives	9,7	Taxes sur les spectacles de variétés	19,7
Budget, comptes publics et réforme de l'État	8,6	Cotisation des entreprises cinématographiques	7,2
Premier ministre	6,0	Taxe sur les spectacles au profit de l'ASTP	6,6
Immigration, intégration, identité nationale et développement solidaire	3,6	Taxe sur l'édition des ouvrages de librairie	4,9
Santé, sports	2,1	Taxe sur les jeux en ligne	4,0
Écologie, énergie, développement durable et de la mer	1,0		
Travail, solidarité et fonction publique	0,1		

* Crédits ouverts en LFI.

Source : MBCFPRE/DEPS

** Prévisions 2010.

ASTP : Association pour le soutien du théâtre privé.

VàD : vidéo à la demande.

DÉPENSES CULTURELLES ESTIMÉES DES COMMUNES DE PLUS DE 10 000 HABITANTS

2006	Millions d'euros			Euros par habitant		
	Total	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement
Total	4 357	3 389	968	152,1	118,3	33,8
Services communs	252	211	41	8,8	7,4	1,4
Expression artistique (y compris formation)	1 649	1 364	285	57,6	47,6	9,9
Expression musicale, lyrique et chorégraphique	879	781	98	30,7	27,3	3,4
Arts plastiques et autres activités artistiques	162	149	13	5,7	5,2	0,5
Théâtres	387	278	110	13,5	9,7	3,8
Cinémas et autres salles de spectacle	221	156	64	7,7	5,5	2,2
Conservation et diffusion des patrimoines	1 663	1 173	491	58,1	40,9	17,1
Bibliothèques et médiathèques	866	696	170	30,2	24,3	5,9
Musées	485	359	127	16,9	12,5	4,4
Archives	73	54	18	2,5	1,9	0,6
Entretien du patrimoine culturel	240	64	176	8,4	2,2	6,1
Action culturelle	793	641	152	27,7	22,4	5,3

L'action culturelle regroupe les subventions à l'animation culturelle pluridisciplinaire et les subventions non ventilées par secteur.

Source : MCC/DEPS

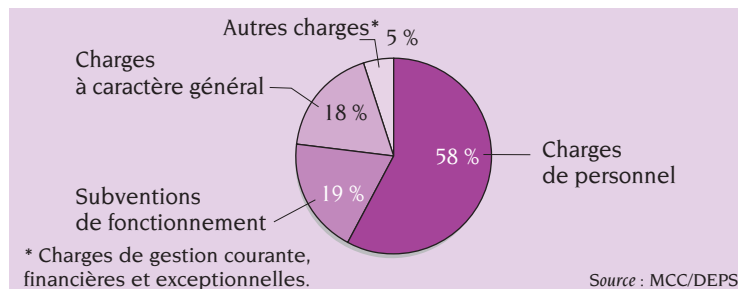
EFFORT CULTUREL

2006	%
Total	8,1
Fonctionnement	9,3
Investissement	5,7

% des dépenses culturelles dans le budget global des communes de plus de 10 000 habitants y compris opérations de gestion active de la dette.

Source : MCC/DEPS

RÉPARTITION DES DÉPENSES CULTURELLES DE FONCTIONNEMENT DES COMMUNES DE PLUS DE 10 000 HABITANTS PAR NATURE DE DÉPENSE EN 2006



Source : MCC/DEPS

DÉPENSES CULTURELLES ESTIMÉES DES EPCI À FISCALITÉ PROPRE*

2006	Millions d'euros			Euros par habitant		
	Total	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement
Total	842	522	320	43,9	27,2	16,7
Services communs	35	25	10	1,8	1,3	0,5
Expression artistique (y compris formation)	389	247	141	20,3	12,9	7,4
Expression musicale, lyrique et chorégraphique	227	170	57	11,8	8,8	3,0
Arts plastiques et autres activités artistiques	31	20	11	1,6	1,0	0,6
Théâtres	65	45	20	3,4	2,3	1,0
Cinéma et autres salles de spectacle	66	13	53	3,4	0,7	2,8
Conservation et diffusion des patrimoines	311	165	146	16,2	8,6	7,6
Bibliothèques et médiathèques	212	122	90	11,0	6,4	4,7
Musées	79	34	45	4,1	1,8	2,3
Archives	2	2	1	0,1	0,1	-
Entretien du patrimoine culturel	17	7	10	0,9	0,4	0,5
Action culturelle	107	84	23	5,6	4,4	1,2

L'action culturelle regroupe les subventions à l'animation culturelle pluridisciplinaire et les subventions non ventilées par secteur.

Source : MCC/DEPS

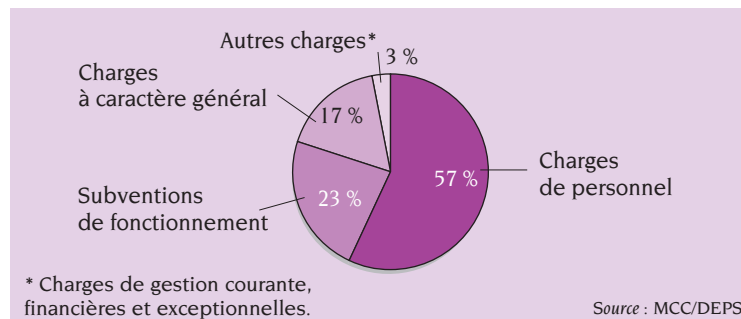
*Établissements publics de coopération intercommunale comportant en leur sein au moins une commune de plus de 10 000 habitants, et ayant déclaré la compétence culturelle, ainsi que les 5 syndicats d'agglomération nouvelle ayant déclaré la compétence culturelle.

EFFORT CULTUREL

2006	%
Total	5,7
Fonctionnement	5,0
Investissement	7,3

% des dépenses culturelles dans le budget global des EPCI Source : MCC/DEPS du champ y compris opérations de gestion active de la dette.

RÉPARTITION DES DÉPENSES CULTURELLES DE FONCTIONNEMENT DES EPCI À FISCALITÉ PROPRE PAR NATURE EN 2006



DÉPENSES CULTURELLES DES DÉPARTEMENTS

2006	Milliers d'euros			Euros par habitant		
	Total	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement
Total	1 292 210	884 921	407 289	22,1	15,1	7,0
Activités artistiques et action culturelle	469 646	413 697	55 949	8,0	7,1	1,0
Patrimoine	247 749	72 180	175 569	4,2	1,2	3,0
Bibliothèques et médiathèques	124 959	90 020	34 939	2,1	1,5	0,6
Musées	150 002	65 651	84 351	2,6	1,1	1,4
Services d'archives	111 636	60 362	51 274	1,9	1,0	0,9
Services communs	56 887	56 887	-	1,0	1,0	-
Non ventilé	131 331	126 124	5 207	2,2	2,2	0,1

L'action culturelle regroupe les subventions à l'animation culturelle pluridisciplinaire et les subventions non ventilées par secteur.

Source : MCC/DEPS

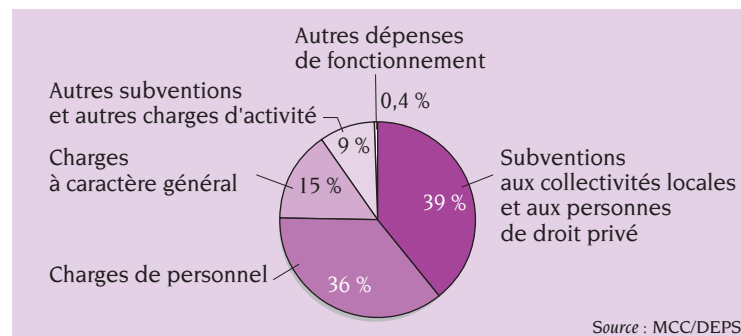
EFFORT CULTUREL

2006	%
Total	2,2
Fonctionnement	2,2
Investissement	2,2

% des dépenses culturelles dans le budget global des départements y compris opérations de gestion active de la dette.

Source : MCC/DEPS

RÉPARTITION DES DÉPENSES CULTURELLES DE FONCTIONNEMENT DES DÉPARTEMENTS PAR NATURE DE DÉPENSE EN 2006



Source : MCC/DEPS

DÉPENSES CULTURELLES DES RÉGIONS

2006	Milliers d'euros			Euros pour 100 habitant		
	Total	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement
Total	555 578	387 797	167 781	949	663	287
Services communs	263	263	-	-	-	-
Enseignement artistique	13 538	7 942	5 597	23	14	10
Activités culturelles et artistiques	417 313	349 164	68 149	713	597	116
Patrimoine	112 554	24 548	88 006	192	42	150
Non ventilé	11 909	5 880	6 029	20	10	10

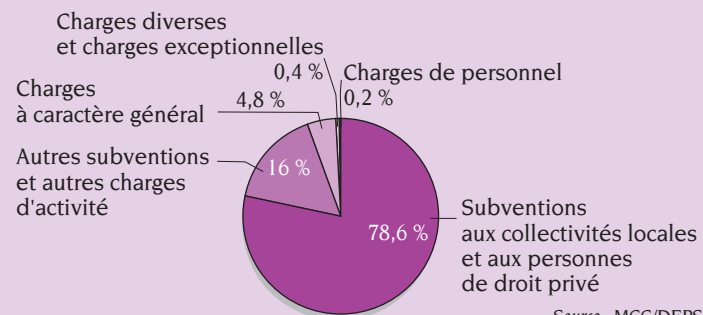
Source : MCC/DEPS

EFFORT CULTUREL

2006	%
Total	2,5
Fonctionnement	3,4
Investissement	1,5

% des dépenses culturelles dans le budget global des régions y compris opérations de gestion active de la dette. Source : MCC/DEPS

RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DES RÉGIONS PAR NATURE DE DÉPENSE EN 2006



Source : MCC/DEPS

BUDGET CULTUREL DES FAMILLES

DÉPENSE ANNUELLE MOYENNE PAR MÉNAGE POUR LES PRINCIPAUX PRODUITS ET SERVICES CULTURELS EN 2006

		<i>Euros</i>					
Selon la catégorie de commune de résidence	Moyenne	Rural	Petites villes	Villes moyennes	Grandes villes	Agglomération parisienne	
Appareils de réception, d'enregistrement et de reproduction du son et de l'image	101	97	101	92	102	111	
Équipement photo, cinéma et optique	44	36	51	40	45	50	
Micro-ordinateurs, matériels et accessoires informatiques, consommables	102	81	83	89	112	144	
Supports vierges ou enregistrés pour l'image et le son	94	71	92	90	101	121	
Services culturels	425	415	433	360	414	506	
Livres	93	64	80	80	105	142	
Journaux et périodiques	171	180	185	163	169	155	
Selon le type de ménages	Personnes seules	Familles mono-parentales	Couples sans enfants	Couples avec enfants	Autres ménages		
Appareils de réception, d'enregistrement et de reproduction du son et de l'image	75	62	108	130	74		
Équipement photo, cinéma et optique	25	35	39	68	48		
Micro-ordinateurs, matériels et accessoires informatiques, consommables	69	85	88	147	114		
Supports vierges ou enregistrés pour l'image et le son	62	90	68	143	121		
Services culturels	265	348	477	537	579		
Livres	62	109	90	122	93		
Journaux et périodiques	133	100	253	155	173		
Selon l'âge de la personne de référence	Moins de 25 ans	25 à 34 ans	35 à 44 ans	45 à 54 ans	55 à 64 ans	65 à 74 ans	75 ans et plus
Appareils de réception, d'enregistrement et de reproduction du son et de l'image	101	103	108	115	126	78	63
Équipement photo, cinéma et optique	30	71	57	55	42	23	9
Micro-ordinateurs, matériels et accessoires informatiques, consommables	163	156	121	144	95	33	14
Supports vierges ou enregistrés pour l'image et le son	86	136	135	117	81	48	20
Services culturels	285	411	441	538	518	371	243
Livres	89	100	105	118	98	77	47
Journaux et périodiques	62	90	123	169	212	260	225

BUDGET CULTUREL DES FAMILLES

DÉPENSE ANNUELLE MOYENNE PAR MÉNAGE POUR LES PRINCIPAUX PRODUITS ET SERVICES CULTURELS EN 2006 (SUITE)

Selon la CSP de la personne de référence									Euros	
	Agriculteurs	Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	Cadres	Professions intermé- diaires	Employés	Ouvriers	Retraités	Autres inactifs		
Appareils de réception, d'enregistrement et de reproduction du son et de l'image	90	169	153	104	84	108	86	64		
Équipement photo, cinéma et optique	52	63	96	65	39	40	24	25		
Micro-ordinateurs, matériels et accessoires informatiques, consommables	90	79	227	153	113	100	41	88		
Supports vierges ou enregistrés pour l'image et le son	65	99	189	149	109	86	43	65		
Services culturels	356	524	678	549	390	376	352	237		
Livres	43	98	229	136	72	53	66	84		
Journaux et périodiques	228	156	225	154	105	94	239	109		
Selon le décile de revenu par unité de consommation	D1	D2	D3	D4	D5	D6	D7	D8	D9	D10
Appareils de réception, d'enregistrement et de reproduction du son et de l'image	49	58	74	63	96	93	92	125	153	204
Équipement photo, cinéma et optique	12	18	28	31	31	35	52	62	74	98
Micro-ordinateurs, matériels et accessoires informatiques, consommables	51	46	60	82	98	87	107	122	164	200
Supports vierges ou enregistrés pour l'image et le son	50	60	55	73	81	91	104	114	146	164
Services culturels	175	223	272	346	404	418	504	548	607	755
Livres	48	41	49	54	65	73	96	120	184	204
Journaux et périodiques	89	103	129	154	146	146	191	194	222	337

Concerne uniquement la France métropolitaine.

Services culturels : services radio, TV, vidéo ; spectacles ; bibliothèques ; visites patrimoniales.

Petites villes : moins de 2 000 habitants.

Villes moyennes : de 2 000 à 10 000 habitants.

Grandes villes : plus de 10 000 habitants.

Source : Insee/DEPS

CONSOMMATION DES MÉNAGES EN BIENS ET SERVICES CULTURELS

	<i>Millions d'euros</i>								
	2001	2002	2003	2004	2005	2006	r2007	r2008	p2009
Édition de livres	3 170	3 358	3 411	3 562	3 548	3 574	3 664	3 656	3 797
Édition de journaux	2 495	2 505	2 479	2 518	2 534	2 554	2 595	2 599	2 617
Édition de revues et périodiques	4 188	4 412	4 428	4 419	4 466	4 458	4 632	4 699	4 726
Édition d'enregistrements sonores	1 987	2 065	1 689	1 430	1 364	1 196	955	793	699
Autres activités d'édition	510	480	515	549	585	589	638	677	689
Fabrication d'instruments de musique	210	205	191	199	206	224	228	224	206
Récepteurs et autoradios, radios combinées	1 581	1 485	1 320	1 189	1 003	904	855	718	691
Récepteurs de télévision	2 116	2 197	2 288	2 704	3 141	4 048	4 757	4 817	4 920
Appareils d'enregistrements du son et de l'image*	2 449	2 634	2 984	3 558	4 019	4 154	4 081	3 679	3 502
Fabrication de produits chimiques pour la photographie	674	660	649	548	344	223	189	141	94
Réparation de matériel électronique grand public	802	833	837	825	853	899	949	996	1 005
Activités photographiques	1 939	1 904	1 823	1 691	1 576	1 446	1 454	1 413	1 447
Distribution de films (vidéos enregistrées)	1 221	1 658	1 905	2 227	2 030	1 886	1 684	1 559	1 567
Projection de films cinématographiques	1 078	1 088	1 061	1 211	1 097	1 193	1 126	1 211	1 282
Radio	517	536	554	564	588	598	631	639	658
Activités de télévision	4 256	4 443	4 611	4 819	5 019	5 199	5 468	5 617	5 715
Activités de spectacles**	2 498	2 771	3 011	3 382	3 603	4 004	4 447	4 857	4 936
<i>Dépenses totales des ménages</i>	817 403	844 360	878 265	917 719	958 656	1 001 929	1 048 196	1 083 796	1 084 608

D'après la comptabilité nationale, base 2000.

* Y compris appareils photo numériques.

** Activités marchandes.

Source : Insee/DEPS

INDICES DES PRIX À LA CONSOMMATION

	Base 100 en 1998								
	1990	1995	2000	2005	2006	2007	2008	2009	Évolution 2009/2008 (en %)
Indice général des prix	86,2	96,2	102,2	112,4	114,24	115,94	119,20	119,31	0,1
Équipements audiovisuels	152,2	121,5	85,3	55,4	49,28	42,37	36,88	30,71	- 16,7
– Matériels vidéo	188,3	128,6	77,3	36,8	31,61	28,21	24,92	22,35	- 10,3
– Téléviseurs	144,9	120,2	85,7	55,8	47,99	37,32	30,31	22,92	- 24,4
– Autres appareils électro-acoustiques	147,0	120,4	88,1	65,0	60,33	56,46	52,90	48,42	- 8,5
Équipements photo et cinéma, instruments d'optique	139,1	120,3	88,5	51,1	43,72	36,28	29,76	24,57	- 17,4
– Appareils photo, instruments d'optique et d'observation	117,1	111,1	95,0	57,8	49,64	41,30	33,92	28,06	- 17,3
– Caméscopes	218,1	133,7	81,5	44,3	37,14	30,32	24,66	20,01	- 18,9
Supports d'enregistrements de l'image et du son	96,6	100,0	97,6	89,8	85,35	80,58	76,80	73,73	- 4,0
– Disques, bandes et cassettes enregistrées	87,2	98,8	97,6	87,2	82,98	78,83	76,06	73,58	- 3,3
– Disques, bandes et cassettes vierges	132,5	106,7	94,8	98,5	89,57	77,97	66,86	59,41	- 11,1
– Produits photographiques	102,6	100,9	99,2	100,2	98,85	98,43	99,98	102,6	2,6
Matériels de traitement de l'information (y c. micro-ordinateurs)	277,3	170,4	62,0	24,2	21,01	17,99	15,42	13,71	- 11,1
Réparation des équipements audiovisuels, photographiques et informatiques	77,5	90,8	103,0	113,5	115,86	119,10	122,48	125,65	2,6
Instruments de musique et autres articles pour les loisirs	83,2	96,0	102,1	107,8	107,43	105,86	105,43	107,55	2,0
Services culturels	81,8	94,4	102,1	111,5	113,68	116,41	117,85	120,52	2,3
– Cinémas	83,7	98,0	102,6	117,7	120,71	123,49	126,28	127,17	0,7
– Théâtres, concerts et music-hall	72,0	92,6	101,1	115,8	118,72	123,19	127,15	129,48	1,8
– Visite de monument ou musée	61,4	88,0	105,3	122,2	125,61	129,86	129,03	133,94	3,8
– Redevance et abonnements télévisuels	80,3	93,6	102,5	110,7	113,35	116,30	117,62	120,70	2,6
– Travaux photographiques	89,4	96,5	100,8	106,2	104,84	104,68	106,64	107,95	1,2
– Locations d'articles récréatifs	92,9	98,6	98,9	99,5	100,26	101,43	102,50	103,01	0,5
Livres	80,1	95,5	100,7	107,0	108,40	109,41	110,40	111,23	0,8
– Livres scolaires et parascolaires, dictionnaires et encyclopédies	85,9	97,3	98,1	102,1	102,63	101,78	100,57	100,85	0,3
– Ouvrages de littérature générale	80,0	98,4	102,0	105,6	109,07	112,24	115,72	116,82	1,0
– Livres pour la jeunesse, livres pratiques, autres livres	75,9	91,9	103,7	114,9	115,99	117,76	119,63	120,91	1,1
Journaux et périodiques	86,4	97,5	102,6	111,7	112,91	115,30	117,91	123,36	4,6
– Journaux	80,2	94,6	101,3	111,1	112,38	115,59	117,96	123,36	4,6
– Revues	91,9	100,1	103,4	112,1	113,26	115,16	117,91	123,36	4,6

Indices des prix à la consommation, moyenne annuelle, ensemble des ménages, France entière (métropole et départements d'outre-mer).

Source : Insee/DEPS

RECETTES PUBLICITAIRES DES GRANDS MÉDIAS (RÉVISÉ)

Millions d'euros

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Total	8 760	8 887	9 645	9 762	9 444	8 113
Presse	4 704	4 778	4 872	4 791	4 598	3 750
Publicité commerciale*	3 853	3 901	3 970	3 862	3 765	3 078
Petites annonces*	851	876	912	929	834	672
Quotidiens nationaux	373	358	362	331	316	260
Quotidiens régionaux	1 058	1 087	1 103	1 102	1 096	984
Magazines	1 559	1 542	1 527	1 478	1 417	1 161
Spécialisés	581	566	572	547	518	418
Gratuits	1 005	1 090	1 171	1 196	1 115	799
Hebdomadaires régionaux	128	135	137	137	136	128
Télévision	3 204	3 236	3 495	3 617	3 476	3 094
Espaces classiques	3 081	3 131	3 298	3 424	3 289	2 924
Espaces parrainage	186	182	197	193	187	170
Radio	785	795	848	805	779	710
Publicité nationale	649	654	661	623	600	556
Publicité locale et île-de-France	177	182	187	182	179	154
Cinéma	67	78	82	89	75	77
Internet*	...	240	348	460	516	482

Non compris la publicité extérieure et les annuaires.

Source : Irep-France Pub/DEPS

Recettes publicitaires hors taxes nettes c'est-à-dire après déduction des remises professionnelles, hors échanges de marchandises, petites annonces de presse incluses.

* Estimation du marché total sur la base des réponses des régies membres de l'Interactive Advertising Bureau et du déclaratif des régies membres du Syndicat des régies internet ; hors liens sponsorisés et hors *shopping*.

POUR
EN
SAVOIR
PLUS

SOURCES ET DÉFINITIONS

À partir du 1^{er} janvier 2006, l'ensemble des services de l'État est passé en mode de gestion Lolf (loi organique relative aux lois de finances). Le budget de l'État est désormais découpé en missions, programmes et actions.

En 2010, suite à la réorganisation et à la redéfinition des missions du ministère de la Culture et de la Communication, en particulier par le rattachement de la Direction du développement des médias (DDM, Premier Ministre), le ministère est désormais concerné par trois missions : la mission ministérielle Culture qui se décline en trois programmes (Patrimoines, Création et Transmission des savoirs et démocratisation de la culture), la mission Médias, livre et industries culturelles, et la mission interministérielle Recherche et enseignement supérieur avec le programme Recherche culturelle et culture scientifique. Le périmètre budgétaire est donc largement modifié

pour 2011. Les crédits de 2010 ont été retraités suivant ce nouveau schéma.

La **mission** est « un ensemble de programmes concourant à une politique définie ».

Les **programmes** sont des regroupements de « crédits destinés à mettre en œuvre une action ou un ensemble d'actions relevant d'un même ministère et auxquels sont associés des objectifs précis, définis en fonction de finalités d'intérêt général, ainsi que des résultats attendus et faisant l'objet d'une évaluation ».

Les **actions** décrivent le contenu du programme et regroupent des crédits ayant la même finalité.

Les **autorisations d'engagement** constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées.

Les **crédits de paiement** constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être ordonnancées ou payées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations d'engagement. Pour les dépenses de personnel, le montant des autorisations d'engagement ouvertes est égal au montant des crédits de paiement ouverts.

Les **dépenses de personnel** comprennent les rémunérations d'activité, les cotisations et

contributions sociales, les prestations sociales et allocations diverses ; les **dépenses de fonctionnement** : les dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel, les subventions pour charge de service public ; les **dépenses d'investissement** :

- les dépenses pour immobilisations corporelles de l'État et,
 - les dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État ;
- les **dépenses d'intervention** :
- les transferts aux ménages, aux entreprises, aux collectivités territoriales et autres collectivités, les appels en garantie.

Les **opérateurs** de l'État font l'objet d'une annexe au projet de loi de finances recensant les subventions qui leur sont versées. Les opérateurs sont des entités dotés de la personnalité morale quel que soit leur statut juridique (établissement public, GIP, association...) qui répondent à trois critères : activité de service public, financement assuré majoritairement par l'État et contrôle direct par l'État.

D'autre part, est recensé annuellement, également dans un document annexé au projet de loi de finances, l'ensemble des concours prévus dans la loi de finances pour des objets culturels quel que soit le

ministère de tutelle. Ces crédits comprennent les crédits du budget général de l'État, les comptes de concours financiers et les taxes fiscales affectées.

L'**enquête nationale sur les dépenses culturelles des collectivités locales** a été menée en 2008 auprès de tous les départements et régions de **France métropolitaine** ainsi qu'auprès d'un échantillon des communes de plus de 10 000 habitants et auprès de tous les établissements de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre comportant en leur sein au moins une commune de plus de 10 000 habitants et ayant déclaré la compétence culturelle.

L'objectif de cette enquête est de déterminer le montant total, en 2006, des dépenses culturelles locales, de fonctionnement et d'investissement, en valeur absolue et en part du budget général, par type de collectivité, et de connaître les domaines culturels concernés (ou « fonctions ») ainsi que les évolutions.

Les données publiées ne peuvent être additionnées directement entre les niveaux de collectivité car elles ne sont pas défalquées des subventions entre collectivités portant sur la culture.





L'enquête est réalisée à partir des comptes administratifs des collectivités, qui retracent leurs **dépenses réelles exécutées**. Une interrogation complémentaire des services financiers et des services culturels des collectivités a permis de compléter et d'améliorer les données des comptes administratifs en ce qui concerne les dépenses culturelles. L'échantillon des villes est conçu pour être représentatif des dépenses culturelles des 850 communes de plus de 10 000 habitants (base recensement de 1999). Les données détaillées recueillies auprès des 162 communes répondantes ont permis de procéder à l'estimation des dépenses culturelles. Les 12 communes de plus de 150 000 habitants figurent toutes dans cet échantillon stratifié suivant la taille et la situation urbaine des communes. Les ratios en euros par habitant sont calculés avec les populations du recensement de 1999.

L'enquête **Budget de famille** a été réalisée en 2006 par l'Insee. Quinquennale, cette enquête permet de connaître la dépense annuelle moyenne par ménage et le poids des différents postes de consommation dans le budget des ménages (de

métropole). Ont été retenus les seuls postes concernant la culture.

Les **dépenses de consommation des ménages** proviennent des Comptes de la Nation élaborés par l'Insee. La consommation finale des ménages recouvre les dépenses consacrées par les ménages à l'acquisition de biens et services, marchands et non marchands, utilisés pour la satisfaction directe des besoins humains individuels. Parmi les postes disponibles, ont été retenus ceux relatifs au secteur culturel ; toutefois, certaines dépenses comme les dépenses pour l'éducation artistique n'apparaissent pas car elles sont incluses dans des postes plus larges.

L'**indice des prix à la consommation** est publié depuis 1999 par l'Insee en base 100 en 1998. L'indice reflète la consommation finale effective marchande monétaire des ménages. L'indice général retenu concerne l'ensemble des ménages France entière (métropole et départements d'outre-mer). Sur les 303 postes de données en moyennes annuelles, ont été retenus ceux relatifs aux biens et services culturels.

L'étude annuelle de l'Institut de recherches et d'études publicitaires (Irep) permet de connaître l'évolution

et la structure du **marché publicitaire des grands médias**. La publicité extérieure considérée comme médias par l'Irep n'a pas été retenue.

Institut de recherches et d'études publicitaires (Irep France Pub) – www.irep.asso.fr
 Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) – www.insee.fr
 Ministère de la Culture et de la Communication – www.culture.gouv.fr
 Ministère du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la Réforme de l'État (MBCPPRE) – www.budget.gouv.fr, www.performance-publique.gouv.fr

RÉFÉRENCES

- *Annexe au projet de loi de finances pour 2011. Effort financier de l'État dans le domaine de la culture et de la communication*, ministère du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la Réforme de l'État, 2010. http://www.performance-publique.gouv.fr/farandole/2011/pap/pdf/Jaune2011_Culture.pdf
- *Annexe au projet de loi de finances pour 2011. Opérateurs de l'État*, ministère du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la Réforme de l'État, 2010. http://www.performance-publique.gouv.fr/farandole/2011/pap/pdf/PAP2011_BG_Culture.pdf
- *Budget 2011*, ministère de la Culture et de la Communication, conférence de presse de Frédéric Mitterrand du 29 septembre 2010.
- Enquête budget de famille 2006, *Insee-Résultats, Société*, n° 73, décembre 2007.
- *Loi de finances pour 2011, les projets annuels de performance (Pap)*, Culture, Médias, livres et industries culturelles, Recherche et Enseignement supérieur, ministère du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la Réforme de l'État, 2010. http://www.performance-publique.gouv.fr/farandole/2011/pap/pdf/PAP2011_BG_Culture.pdf
- http://www.performance-publique.gouv.fr/farandole/2011/pap/pdf/PAP2011_BG_Medias_livre_industries_culturelles.pdf
- http://www.performance-publique.gouv.fr/farandole/2011/pap/pdf/PAP2011_BG_Recherche_enseignement_superieur.pdf
- *Le marché publicitaire français 2009*, Irep, 2010.
- « Prix à la consommation – moyennes annuelles 2008 et 2009 », *Insee conjoncture, Informations rapides*, n° 18, 21 janvier 2010. <http://www.insee.fr/fr/themes/info-rapide.asp?id=78>